



**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

---

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE**  
**DU MARDI 27 MARS 2018**  
**A 19 HEURES**

Monsieur Roger ROUX, Maire, préside la séance et la déclare ouverte à 19 heures.

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Christian HUGUET, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. André RIOLI à Monsieur le Maire, Mme Evelyne BOICHOT à Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. SBIRRAZZUOLI Nicolas à M. Claude CALIMAR, M. Philippe RASTOLDO à M. Stéphane EMSELLEM, M. Jean-Elie PUCCI à M. Christian HUGUET, M. Bernard MAILLE à Mme Marie-José LASRY, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu-Marie PANIZZI,

ABSENTE : Mme Sophie REID.

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 20 mars 2018

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence en mémoire des personnes décédées depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- LACQUA Jacqueline
- EDMOND Charles
- DARIDAN André
- DEJOANNIS Jean

Monsieur le Maire évoque le décès de M. André DEBATTY qui résidait dans notre commune pour ses vacances depuis de nombreuses années et qui aimait beaucoup Beaulieu.

Et le mariage de :

- JUTARD Laurent et LAOUABDIA-SELLAMI Karine

### INFORMATIONS

Monsieur le Maire salue l'assemblée présente ce soir (7 personnes).

- Information de la reprise du « Beaulieu » par « un couple plein de dynamisme. »
- Remerciements de Mme MUSSO, directrice de l'école élémentaire Marinoni, pour la participation de la commune à la classe de découverte du mois de juin prochain.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2018 qui est adopté, sans observation, à l'unanimité.

### I- DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions prises depuis la précédente séance :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions municipales suivantes :

2018 – 12 : Il a été décidé la cession du véhicule communal de marque PEUGEOT expert 2003 immatriculé 169BDM06 à la SARL AXIS COM, sise 278, route de Turin à NICE (06300) pour un montant de 100 € (cent euros).

2018 – 13 : Considérant qu'il a été conclu le 04 août 2016 avec la société BLACHERE ILLUMINATION SAS un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande portant sur la location, l'achat, la pose, la dépose et l'entretien des motifs d'illumination de fin d'année.

Considérant que sont seulement énoncées à l'article 6 du Cahier des clauses particulières (CCTP) les dispositions suivantes : « [.....] Les articles non définis au bordereau de prix seront pris dans le catalogue fournisseur annexé au présent au marché. Les prestations feront l'objet de bons de commande notifiés par la Collectivité au fur et à mesure des besoins.... ».

Considérant qu'il a ressort que les pièces justificatives du marché à produire au comptable public sont celles constitutives du marché à l'exclusion du CCTG, du CCTP et du CCAG.

Considérant que le CCTP n'est pas opposable au comptable public.

Considérant qu'il convient de modifier l'article 4 de l'acte d'engagement de l'accord-cadre précité.

Il a été décidé que l'article 4 de l'acte d'engagement de l'accord-cadre n°2016/MP/02 du 04 août 2016 portant sur la location, l'achat, la pose, la dépose et l'entretien des motifs d'illumination de fin d'année soit modifié comme suit :

« L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois d'avril 2016 (mois zéro). Les prix sont énoncés dans le bordereau de prix annexé au présent acte d'engagement, conclu sans minimum et sans maximum. Les articles non définis au bordereau de prix seront pris dans le catalogue fournisseur annexé au présent au marché. Les prestations feront l'objet de bons de commande notifiés par la Collectivité au fur et à mesure des besoins.

Les autres dispositions du marché public n°2016/MP/02 en date du 04 août 2016 restent inchangées.

2018 – 14 : Il a été décidé la passation et la signature, pour chaque lot de l'accord-cadre relatif à l'évacuation, le traitement et l'élimination des posidonies et divers objets échoués sur les plages publiques de la commune, avec les entreprises suivantes : lot n°1 « Transport et entretien » : COURBAISSE Transports sise Zone Industrielle « La Condamine » RM 6202 06670 SAINT BLAISE ; lot n°2 « Traitement et élimination » : SUD-EST Assainissement Groupe VEOLIA sise Route de la Gaude BP153 06803 CAGNES-SUR-MER. La durée de l'accord-cadre est de un an renouvelable une fois par reconduction tacite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Monsieur le Maire, avant de débiter le vote des budgets, s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Nous allons procéder ce soir au vote des divers budgets de la commune après avoir auparavant approuvé les divers comptes administratifs et comptes de gestion avec également la reprise des résultats.

Avant toute chose, je souhaiterais remercier les services municipaux et en premier lieu le service des finances pour l'excellent travail réalisé depuis plusieurs mois ; je remercie chaleureusement notre collègue Claude CALIMAR chargé des finances pour son investissement personnel dans la préparation budgétaire.

Je vous rappelle que le budget est la traduction financière de toutes les actions de la municipalité tant pour sa gestion quotidienne (section de fonctionnement) que pour son action d'aménagement et d'équipement (section d'investissement).

Il est établi en recettes et en dépenses. Ainsi, une lecture attentive du budget permet de comprendre les grands choix de l'équipe municipale.

Nous allons voter les différents budgets de la commune par chapitre budgétaire.

Je vous rappelle que le budget primitif est tant un acte de prévision qu'un acte d'autorisation : en votant le budget, le conseil municipal autorise le maire à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes inscrites dans ce budget.

Pour permettre aux communes de disposer de l'ensemble des informations nécessaires (concours de l'Etat, bases fiscales notamment) la loi prévoit que la date limite pour le vote des budgets soit le 15 avril ou en cas de renouvellement électoral au 30 avril.

Je rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires du 1<sup>er</sup> mars dernier a permis d'exposer au conseil municipal le contexte économique et financier national dans lequel ont été préparés les budgets 2018 et de présenter des orientations budgétaires fermes tendant à aboutir à des économies de fonctionnement substantielles tout en maintenant le niveau du cadre de vie de chaque berlugan et l'attractivité de la commune.

Nous allons voter ce soir quelques 13.500.000 € tous budgets confondus avec en INVESTISSEMENTS, près de 3,5 millions d'euros de travaux et dotations aux amortissements. »

Monsieur le Maire fait un aparté à propos de la Rotonde en rappelant la dernière décision de la Cours d'Appel d'Aix en Provence condamnant la Commune à remettre en état .... Démolition dans le délai de six mois sous peine de 500 € d'astreinte par jour (suppression de la rampe d'accès PMR..)

Il passe ensuite la parole à Claude CALIMAR qui poursuit.

## II – BUDGET COMMUNAL :

### a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Le Compte administratif de l'exercice 2017, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Votre Assemblée est invitée à :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale.....A	1 502 831,15	8 578 709,88	10 081 541,03
	Titres de recettes émis.....B	1 741 742,31	8 817 702,31	10 559 444,62
	Rattachement.....C		57 341,89	57 341,89
	Restes à réaliser.....D	0,00		0,00
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	1 906 211,47	8 251 255,99	10 157 467,46
	Engagements.....F	1 439 615,24	8 150 375,72	9 589 990,96
	Mandats émis.....G	1 195 892,65	7 843 591,54	9 039 484,19
	Rattachements.....H		306 784,18	306 784,18
	Restes à réaliser.....I	243 722,59		243 722,59
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	545 849,66	724 668,48	1 270 518,14
	Déficit			
	Solde des restes à réalisés			
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	403 945,33	880 044,85	1 283 990,18
	Déficit			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	706 072,40	1 604 713,33	2 310 785,73
	Déficit			

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET**  
(hors restes à réalisés)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	403 945,33		545 849,66	949 794,99
Fonctionnement	880 044,85	600 000,00	724 668,48	1 004 713,33
Total	1 283 990,18	600 000,00	1 270 518,14	1 954 508,32

2° Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4° Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 votants, Monsieur le Maire s'étant retiré), adopte les propositions de son rapporteur.

II – BUDGET COMMUNAL :

b) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime en ces termes :

« Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

J'invite votre Assemblée à en délibérer. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte de gestion qui lui est présenté.

II - BUDGET COMMUNAL :

c) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2017 tels qu'ils apparaissent conjointement au compte administratif et au compte de gestion du Receveur, soit :

Excédent de fonctionnement : 1 604 713,33 €  
Excédent d'investissement : 949 794,99 €

Propose d'affecter ces résultats au budget de l'exercice 2018 de la façon suivante :

002 - Excédent de fonctionnement pour	1 004 713,33 €
1068- Excédent capitalisé	600 000,00 €
001 - Excédent de d'investissement pour	949 794,99 €

J'invite votre Assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

## II – BUDGET COMMUNAL :

### d) OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE : BILAN DE L'ANNEE 2017

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Selon les dispositions de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et les articles L 2241-1, L2241-2, L5211-10, L5211-11, L5722-3, L3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière d'opérations immobilières effectuées par les communes. L'assemblée est invitée à se prononcer sur le bilan des acquisitions et cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers réalisées au cours de l'année 2016, tel qu'annexé à la présente délibération.

### **BILAN** **des opérations immobilières réalisées par la Commune de Beaulieu sur-mer** **Au cours de l'exercice 2017**

Etabli en application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 Février 1995 et des articles L 2241-1, L 2241-2, L5211-10, L5211-11, L 5722-3 et L 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Acquisitions

<b>Vendeur</b>	<b>Lieu</b>	<b>Section</b>	<b>Surface</b>	<b>PRIX</b>
		<b>NEANT</b>		

**BILAN**  
**des opérations immobilières réalisées par la Commune de Beaulieu sur-mer**  
**Au cours de l'exercice 2017**

Etabli en application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 Février 1995 et des articles L 2241-1, L 2241-2, L5211-10, L5211-11, L 5722-3 et L 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Cessions**

Cession en application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Mai 2016 visée par la Préfecture des Alpes-Maritimes le 30 Mai 2016.

<b>ACHETEUR</b>	<b>LIEU</b>	<b>PRIX</b>
M. FRUGIER Raphaël	Maison à usage d'habitation située au 6 Chemin des Myrtes BEAULIEU SUR MER Cadastrée section AB 122 SOPHIE AB 181 4 Chemin des Myrtes	135 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bilan présenté.

II – **BUDGET COMMUNAL** :

e) **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Dans le cadre de l'élaboration du budget de la Commune, nous devons fixer les taux des contributions directes au regard des conclusions du Débat d'Orientations Budgétaires. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 B sexies du code général des impôts qui stipule que « ... les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises. »

Je vous rappelle que le taux de la Taxe d'Habitation 2017 est de 11 %, celui de la Taxe Foncière Bâtie de 11,90 % et celui de la Taxe Foncière non Bâtie de 5,49 %.

Je vous propose de maintenir ces mêmes taux pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, adopte à l'unanimité les taux d'imposition suivants pour l'année 2018 :

TAXES LOCALES	TAUX
TAXE D'HABITATION	11,00 %
TAXE FONCIERE BÂTIE	11,90 %
TAXE FONCIERE NON BÂTIE	5,49 %

II – BUDGET COMMUNAL :

f) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après examen du projet de budget primitif 2018, le Conseil Municipal arrête et vote les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 105 868,33 €	9 105 868,33 €
INVESTISSEMENT	2 929 794,79 €	2 929 794,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 035 663,12 €</b>	<b>12 035 663,12 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget tel que présenté par son rapporteur.

II - BUDGET COMMUNAL

g) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

M. Stéphane EMSELLEM, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Il donne lecture **des propositions** de subventions aux différentes associations au titre de l'année 2018, après vérification des comptes de celles-ci.

A) ASSOCIATIONS A CARACTERE LOCAL

1° - ASSOCIATIONS SPORTIVES

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
1 – A.S.B. Section Volley	1 000 €
2 – LA BOULE FERREE	1 000 €
3 – CYCLO-CLUB	dissolution
4 – AS OMNISPORTS VSJB	25 000 €
5 – TUNA FISHING CLUB / P.P.A.L.	4 500 €
6 – UNION PLAISANCIERS BERLUGANS	1 600 €

7 – ANAO, L’AVENTURE SOUS MARINE	1 500 €
8 – YACHT CLUB	12 000 €
9 – LA PETANQUE BERLUGANE	1 000 €
10 – CLUB NAUTIQUE DE BEAULIEU	850 €
11 – KARATE SHOTOKAN	2 000 €
12 – BEAULIEU ATHLETISME CLUB	0 €
13 – BASKET AZUR CLUB DOLPHINS	22 500 €
14 – JUDO CLUB DE BEAULIEU	1 500 €
15 – TAEKWONDO BEAULIEU AVENIR	2 000 €
16 – TENNIS CLUB DE BEAULIEU	20 000 €
17 – COUNTRY	500 €
18 - BEAULIEU ENDURANCE COACHING	2 500 €
19 – KEN VUAGNOUX	1 500 €
20 – YOLE BERLUGANE	1 000 €
21– CTT VILLEFRANCHE CORNICHE D’AZUR (tennis de table)	1 000 €

## 2° - ASSOCIATIONS MILITAIRES

NOM DE L’ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
22 – SOUVENIR FRANCAIS	550 €
23 – AMICALE DES SOUS OFFICERS DE LA B.A. 943	200 €
24 – MEDAILLES MILITAIRES	550 €
25 – UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	550 €
26 – SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D’HONNEUR	500 €

## 3° - ASSOCIATIONS CULTURELLES

NOM DE L’ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
27 – BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	2 000 €
28 – BEAULIEU HISTORIQUE	600 €
29 – POINT A LA LIGNE	550 €
30 – ASSOCIATION BEAULIEU ARTS ET MUSIQUE	50 000 €
31 – ANIMATEURS BERLUGANS	1 600 €
32 – BRIDGE CLUB LA ROTONDE	300 €
33 – LO PEOHL	12 000 €

## 4° - ASSOCIATIONS A BUT SOCIAL ET/OU EDUCATIF

NOM DE L’ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
34 – ESPACE MONDE	1 100 €
35 – ASSOCIATION OCCE Coopérative école mixte	500 €
36 – CLUB DE L’OLIVAIE	2 000 €
37 – CROIX ROUGE FRANCAISE	2 000 €

38 – BEAULIEU RENOUVEAU ET TRADITIONS	800 €
39 – RESTO DU CŒUR	500 €
40 – SCOUTS DE FRANCE – GROUPE MONT-ALBAN	400 €
41 – AUMONERIE	200 €
42 – UPE SOPHROLOGIE	500 €
43 – SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER (S.N.S.M.)	1 000 €

**5° – ASSOCIATIONS A BUT SANTE**

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
44 – LIGUE CONTRE LE CANCER	200 €
45 – PARALYSES DE FRANCE	200 €

**B) ASSOCIATIONS PARA-MUNICIPALES**

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
46 – C.D.O.S. PERSONNEL COMMUNAL	4 550 €

Elles seront prélevées à l'article 6574.

Monsieur le Maire rappelle que les subventions versées représentent une aide logistique, humaine et financière.

L'aide de la collectivité s'élève à 186.300 € pour 46 associations subventionnées.

Il fait un aparté sur le CYCLO CLUB qui a été dissout et il salue tout le travail fait par ce club.

La Ville n'a pas attendu que Ken VUAGNOUX soit au mieux de sa forme et de ses résultats pour l'aider même avec une enveloppe modeste. Le Maire se dit heureux de pouvoir aller plus loin dans le soutien à ce jeune sportif, et l'encourage à partager son expérience avec les plus jeunes.

Puis, l'on passe au vote.

Les membres du Conseil Municipal siégeant aux Conseils d'Administration ou Présidents d'Association, ne prennent pas part au vote concernant la subvention attribuée à leur association, à savoir :

B. MACCARIO, S. EMSELLEM, C.LEGROS, Y. RODA, J. HENON-DECOUARD, G. PUJALTE, M. CECCONI, A. RIOLI, E. BOICHOT, P. RASTOLDO, C. LEBRUN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les subventions qui lui sont présentées.

III – BUDGET COMMERCIAL :

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Le Compte administratif de l'exercice 2017, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Votre Assemblée est invitée à :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale.....A	171 773,52	290 000,00	461 773,52
	Titres de recettes émis.....B	171 773,52	101 164,73	272 938,25
	Rattachement.....C		0,00	0,00
	Restes à réaliser.....D	0,00		0,00
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	289 583,96	236 395,18	525 979,14
	Engagements.....F	148 083,96	229 354,53	377 438,49
	Mandats émis.....G	148 083,96	229 354,53	377 438,49
	Rattachements.....H			0,00
	Dépenses engagées non mandatées			0,00
	Dépenses engagées non rattachées			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	23 689,56		-128 189,80
	Déficit		-128 189,80	
	Solde des restes à réalisés			
	Excédent	0,00		0,00
	Déficit			
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	347 962,82		347 962,82
	Déficit		-43 052,64	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	371 652,38		371 652,38
	Déficit		-171 242,44	

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET  
(hors restes à réalisés)**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	347 962,82		23 689,56	371 652,38
Fonctionnement	-43 052,64	0,00	-128 189,80	-171 242,44
Total	304 910,18	0,00	-104 500,24	200 409,94

2° Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4° Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 votants, Monsieur le Maire s'étant retiré), adopte les propositions de son rapporteur.

III – BUDGET COMMERCIAL :

b) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations :

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

J'invite votre Assemblée à en délibérer. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte de gestion qui lui est présenté.

III - BUDGET COMMERCIAL:

c) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint, s'exprime ainsi :

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2017 tels qu'ils apparaissent conjointement au compte administratif et au compte de gestion du Receveur, soit :

Déficit de fonctionnement : -171 242,44 €  
Excédent d'investissement : 371 652,38 €

Propose d'affecter ces résultats au budget de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Déficit de fonctionnement soit -171 242,44 € au compte 002  
Excédent d'investissement soit 371 652,38 € au compte 001

J'invite votre Assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

### III – BUDGET COMMERCIAL :

#### d) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint, expose ce qui suit :

Après examen du projet de budget primitif 2018, le Conseil Municipal arrête et vote les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	399 613,84 €	399 613,84 €
INVESTISSEMENT	543 425,88 €	543 425,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>943 039,72 €</b>	<b>943 039,72 €</b>

### ANNEXE BUDGET COMMERCIAL

#### EVOLUTION DES DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT

		C.A. 2015	C.A. 2016	C.A. 2017
011	CHARGES GENERALES	23 261,95	11 975,66	14 045,50
66	CHARGES FINANCIERES	55 183,29	51 404,65	43 535,51
6811	AMORTISSEMENTS	170 306,83	170 51,52	171 773,52
	<b>TOTAL</b>	<b>248 752,07</b>	<b>233 631,83</b>	<b>229 354,53</b>

<b>EMPRUNT (Fin 2017)</b>			
		<b>DUREE RESIDUELLE</b>	<b>MONTANT RESTANT</b>
ROTONDE	2 300 000 €	7 ANS	1 330 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget tel que présenté par son rapporteur.

**IV – BUDGET OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME :**

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Madame Catherine LEGROS, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Le Compte administratif de l'exercice 2017, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

J'invite votre Assemblée à :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale.....A	2 074,60	187 500,00	189 574,60
	Titres de recettes émis.....B	2 074,60	132 127,09	134 201,69
	Rattachement.....C		50 300,00	50 300,00
	Restes à réaliser.....D	0,00		0,00
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	12 102,90	172 474,60	184 577,50
	Engagements.....F	9 911,73	159 081,97	168 993,70
	Mandats émis.....G	9 911,73	151 954,46	161 866,19
	Rattachements.....H		7 127,51	7 127,51
	Dépenses engagées non mandatées	0,00		0,00
	Dépenses engagées non rattachées			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent		23 345,12	
	Déficit	-7 837,13		-7 837,13
	Solde des restes à réalisés			
	Excédent			0,00
	Déficit			
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	11 568,62	57 254,89	68 823,51
	Déficit			0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	3 731,49	80 600,01	84 331,50
	Déficit			0,00

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET  
(hors restes à réalisés)**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	11 568,62		-7 837,13	3 731,49
Fonctionnement	57 254,89	0,00	23 345,12	80 600,01
Total	68 823,51	0,00	15 507,99	84 331,50

2° Constat, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4° Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 votants, Monsieur le Maire s'étant retiré), adopte les propositions de son rapporteur.

**IV – BUDGET OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME :**

**b) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL**

Madame Catherine LEGROS, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

J'invite votre Assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte de gestion qui lui est présenté.

**IV – BUDGET OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME :**

**c) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017**

Madame Catherine LEGROS, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2017 tels qu'ils apparaissent conjointement au compte administratif et au compte de gestion du Receveur, soit :

Excédent de fonctionnement : 80 600,01 €  
Excédent d'investissement : 3 731,49 €

Propose d'affecter ces résultats au budget de l'exercice 2018 de la façon suivante :

002 - Excédent de fonctionnement la somme de 80 600,01€  
001 - Excédent d'investissement la somme de 3 731,49 €

J'invite votre Assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

**IV – BUDGET OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME :**  
**d) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Madame Catherine LEGROS, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Après examen du projet de budget primitif 2018, le Conseil Municipal arrête et vote les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	236 800,01 €	236 800,01 €
INVESTISSEMENT	7 157,99 €	7 157,99 €
<b>TOTAL</b>	<b>243 958,00 €</b>	<b>243 958,00 €</b>

**ANNEXE BUDGET OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME**

**EVOLUTION DES DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT**

		<b>C.A. 2015</b>	<b>C.A. 2016</b>	<b>C.A. 2017</b>
011	CHARGES GENERALES	52 198,82	45 921,22	49 289,30
012	CHARGES DE PERSONNEL	99 556,26	99 902,29	107 717,52
6811	AMORTISSEMENTS	1 657,60	2 476,60	2 074,60
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		432,00	0,55
	<b>TOTAL</b>	<b>153 412,68</b>	<b>148 732,11</b>	<b>159 081,97</b>

Précisions à propos du personnel de l'Office Municipal de Tourisme :

Depuis 2015, deux agents occupants des emplois à plein temps sont rémunérés sur ce budget.

Pour la saison estivale à venir, il est prévu en complément un emploi saisonnier (mi-avril/mi-octobre).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget tel que présenté par son rapporteur.

**V – BUDGET CINEMA :**

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Le Compte administratif de l'exercice 2017, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Votre Assemblée est invitée à :

1° donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale.....A	9 226,99	12 000,00	21 226,99
	Titres de recettes émis.....B	9 226,99	12 000,00	21 226,99
	Rattachement.....C			0,00
	Restes à réaliser.....D	3 530,00		3 530,00
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	21 000,00	14 826,99	35 826,99
	Engagements.....F	5 737,20	14 043,65	19 780,85
	Mandats émis.....G	2 207,20	13 858,65	16 065,85
	Rattachements.....H		185,00	185,00
	Dépenses engagées non mandatées	0,00		0,00
	Dépenses engagées non rattachées			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	3 489,79		
	Déficit		-2 043,65	-2 043,65
	Solde des restes à réalisés			
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	103 562,79	11 136,92	114 699,71
	Déficit			
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	107 052,58	9 093,27	116 145,85
	Déficit			

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET  
(hors restes à réalisés)**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	103 562,79		7 019,79	110 582,58
Fonctionnement	11 136,92	0,00	-2 043,65	9 093,27
Total	114 699,71	0,00	4 976,14	119 675,85

2° Constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4° Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 votants, Monsieur le Maire s'étant retiré), adopte les propositions de son rapporteur.

#### V – BUDGET CINEMA :

##### b) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

J'invite votre Assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte de gestion qui lui est présenté.

V – BUDGET CINEMA:

c) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime en ces termes :

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2017 tels qu'ils apparaissent conjointement au compte administratif et au compte de gestion du Receveur, soit :

Excédent de fonctionnement : 9 093,27 €

Excédent d'investissement : 110 582,58 €

Propose d'affecter ce résultat au budget de l'exercice 2018 de la façon suivante :

002 - Excédent de fonctionnement la somme de 9 093,27 €

001 – Excédent d'investissement la somme de 110 582,58 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

V – BUDGET CINEMA :

d) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Après examen du projet de budget primitif 2018, le Conseil Municipal arrête et vote les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	21 093,27 €	21 093,27 €
INVESTISSEMENT	122 314,57 €	122 314,57 €
<b>TOTAL</b>	<b>143 407,84 €</b>	<b>143 407,84 €</b>

ANNEXE BUDGET CINEMA

**EVOLUTION DES DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT**

		<b>C.A. 2015</b>	<b>C.A. 2016</b>	<b>C.A. 2017</b>
011	CHARGES GENERALES	5 613,00	4 072,17	4 872,33
6811	AMORTISSEMENTS	6 724,99	9 178,98	9 226,99
	<b>TOTAL</b>	<b>12 337,99</b>	<b>13 251,15</b>	<b>14 099.32</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget tel que présenté par son rapporteur.

#### VI - SURVEILLANCE DES PLAGES : CONVENTION AVEC LE SDIS DES ALPES-MARITIMES : SAISON ESTIVALE 2018

Monsieur Michel CECCONI, Conseiller Municipal, s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Afin d'assurer, pour la saison estivale 2018, la surveillance des plages naturelles de la Commune, il a été décidé de se rapprocher du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS) sis 140, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à Villeneuve-Loubet (06270).

De fait, il convient de conclure une convention avec cet établissement.

Les missions qui sont imparties aux agents de surveillance sont les suivantes, à savoir :

- surveillance des baigneurs et des engins d'eau,
- recherche des personnes disparues,
- soins et réanimation des blessés ou noyés situés sur la plage et dans l'eau,
- instruction et mesures de prévention.

Sur chaque plage, la Commune mettra à la disposition des sapeurs-pompiers nageurs sauveteurs un local de soins, climatisé, disposant des moyens matériels d'intervention et de secours.

La durée de la convention est conclue pour une durée de trois mois, du 16 juin 2018 au 16 septembre 2018.

Le coût des prestations, estimé à 55.928,29 euros, se décompose de la façon suivante :

- frais de gestion : 80 euros par sapeur-pompier volontaire,
- repas : 5,19 € par titre restaurant délivré ou 4,50 € s'il s'agit d'un officier,
- tenue : remboursement à hauteur de 112 euros par tenue,
- formation des personnels : remboursement à hauteur de 188 euros par sapeur-pompier,
- encadrement du personnel par un cadre : 12 vacations par jour au taux de 100% du grade,
- équipiers : 12 vacations par jour au taux de 90% du grade,
- matériel médical : remboursement d'une somme forfaitaire de 1.345 euros par poste,
- 9,29 € par heure liée aux frais de logistique.

Il est proposé à la présente Assemblée, après en avoir délibéré, de :

- décider la passation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS) d'une convention prévoyant la mise à disposition du 16 juin 2018 au 16 septembre 2018, de sapeurs-pompiers pour la surveillance des plages publiques communales,

- approuver le projet de convention qui est à votre disposition au Secrétariat Général de la Mairie,
- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les actes s'y rattachant,
- dire que les dépenses en résultant seront prélevées à l'article 6218.4141 chapitre 012 du budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

VII - FESTIVALS DE MUSIQUE « LES NUITS GUITARES » ET « CROSSOVER » -  
VENTE DE BILLETS AU PUBLIC PAR L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME -  
APPROBATION

Monsieur Stéphane EMSELLEM, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

« L'association PANDA Events organisera au jardin de l'Olivaie, du 26 au 28 juillet 2018, le festival de musique « Les Nuits Guitares » et le samedi 18 août 2018 l'évènement musical « Crossover ».

Cette dernière sollicite le soutien de la collectivité afin de permettre la vente au public, au sein de l'Office municipal de tourisme de Beaulieu-sur-Mer, des billets d'entrée pour ces festivals.

Ces manifestations contribuent à l'animation et à la promotion culturelle de la Commune.

L'Office municipal de tourisme de Beaulieu-sur-Mer procédera à la vente de ces billets, sans contrepartie financière, dans le cadre d'une régie de recettes et d'avance, pour le compte de ladite association,

Les prix de vente des billets, déterminés par l'Organisateur, seront affichés à l'Office municipal de tourisme de Beaulieu-sur-Mer.

Pour votre information, les tarifs des billets, pour « Les Nuits Guitares » sont les suivants :

Jour 1 : Morcheeba :

- Normal : 32€
- Enfant : 10€
- Mairie: 20€

Jour 2: Kool & The Gang

- Normal: 37€
- Enfant : 10€
- Mairie: 25€

Jour 3 : Catherine Ringer

- Normal : 32€
- Enfant : 10€
- Mairie: 20€

Pass 3 Jours Normal : 70€

Pass 3 Jours Late : 90€

Pass 3 Jours Enfant : 30€

Pass 3 Jours Mairie : 60€

Une régie de recettes et d'avance est en cours de constitution afin de permettre la vente, pour le compte de tiers, de billets d'entrée à des festivals, à des concerts et autres évènements culturels avec une comptabilisation non budgétaire au compte 4684 « autres encaissements pour compte de tiers ».

Le reversement des recettes provenant de la vente des billets d'entrée, pour le compte de l'association PANDA EVENTS, s'effectuera par l'intermédiaire du régisseur municipal.

Il est précisé que la responsabilité personnelle et pécuniaire de ce dernier ne saurait être engagée à hauteur des déficits éventuels liés à l'exécution de ces opérations.

Il est demandé à la présente Assemblée, après avoir entendu son rapporteur et en avoir délibéré, de :

- APPROUVER la vente au public, au sein de l'Office municipal de tourisme de Beaulieu-sur-Mer, dans le cadre d'une régie de recettes et d'avance, pour le compte de l'association PANDA EVENTS, des billets d'entrée pour le festival de musique « Les Nuits Guitares » et l'évènement musical « Crossover »,
- PRENDRE ACTE que l'encaissement des recettes provenant de cette vente de billets s'effectuera sans contrepartie financière pour la commune et que le reversement des recettes à l'association PANDA EVENTS sera réalisé par le régisseur municipal,
- VALIDER le projet de convention annexé à la présente délibération,
- AUTORISER le Maire à signer ladite convention et les actes s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

VIII - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MISE A DISPOSITION GRATUITE DU JARDIN DE L'OLIVAIE – EVENEMENTS MUSICAUX : « LES CONVERSATIONS MUSICALES » LE 8 JUILLET 2018 ET « LE FESTIVAL CROSSOVER » LE 18 AOUT 2018

Monsieur le Maire s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Afin de contribuer à l'animation et à la promotion culturelle de la commune, la Municipalité encourage les initiatives et accompagne les associations et les artistes dans leurs projets musicaux.

A ce titre, deux manifestations sont prévues lors de la saison estivale 2018, à savoir :

- « Les Conversations Musicales » qui se dérouleront notamment au jardin de l'Olivaie le dimanche 8 juillet 2018, organisées par Mme Alexandra DUCHATEAU et M. Frédéric VAYSSE KNITTER,
- Le festival de musique techno « Crossover » qui aura lieu au jardin de l'Olivaie le samedi 18 août 2018, organisé par l'association PANDA EVENTS.

Compte tenu des retombées touristiques et économiques, il convient de se prononcer sur la mise à disposition gratuite du jardin de l'Olivaie situé rue Jean Bracco.

Il est indiqué que lors de cette occupation, chaque bénéficiaire devra prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité du public et la préservation du jardin, ainsi que d'être couvert par un contrat d'assurance.

Il est noté qu'un arrêté municipal sera établi pour formaliser ces occupations.

J'invite la présente Assemblée, après en avoir délibéré, à :

- DECIDER la mise à disposition gratuite du jardin de l'Olivaie pour la manifestation « Les Conversations Musicales » qui se déroulera le dimanche 8 juillet 2018 et le festival de musique « Crossover » qui aura lieu le samedi 18 août 2018,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

IX – LOCATION DE LA SALLE PEDAGOGIQUE « ANDRE COMPAN » ET DE LA SALLE DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'HÔTEL DE VILLE – TARIFICATION DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime en ces termes :

« Par délibération municipale du 26 mai 2011, le Conseil a fixé les tarifs de location à des tiers de la salle pédagogique située bd Marinoni (en dessous de l'école maternelle) ainsi que la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

La tarification retenue est la suivante :

- salle Pédagogique :
  - 75 € la demi-journée
  - 150 € la journée,
  - gratuité pour les associations à but non lucratif, reconnues d'intérêt général, ayant leur siège social sur le territoire communal,
  
- salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville :
  - 50 € la demi-journée
  - 100 € la journée,
  - gratuité pour les associations à but non lucratif, reconnues d'intérêt général, ayant leur siège social sur le territoire communal

Il convient aujourd'hui de prévoir le coût de la mise à disposition du personnel communal en dehors des horaires lors de l'utilisation de ces salles (ouverture/fermeture etc...).

Il est proposé comme montant, par agent, un taux/horaire de 15 € nets.

J'invite la présente Assemblée, après en avoir délibéré, à entériner cette proposition. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20.